

- Depuis ce mardi 17 mars 12 heures et l'instauration des nouvelles mesures de confinement, la gendarmerie est mobilisée pour des contrôles en gare de péage de l'île de Ré. Objectif : s'assurer du respect de la réglementation concernant les déplacements soumis à dérogation.

- Gendarmes et policiers municipaux seront également mobilisés auprès des commerces alimentaires de l'île afin d'apaiser

les tensions observées ces derniers jours.

- Les médecins généralistes de l'île, ainsi que les professionnels du secteur médical, se réuniront pour créer un « collectif » dans le but de répondre aux besoins des résidents et éviter d'éventuels déplacements vers La Rochelle. L'ouverture temporaire d'un « centre de soins » est évoquée. Le lieu, sans doute un gymnase, n'est pas défini.

- La CdC annonce des permanences télé-

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles

phoniques pour garantir la continuité des services. Elles concernent : la petite enfance pour les parents au 06 71 75 18 96 et le RAM pour les assistantes maternelles du territoire au 06 78 10 75 74 ; le centre de transfert des déchets au 05 46 29 01 21. Les déchèteries sont fermées depuis ce mardi 17 mars, 12 heures. Les systèmes d'enlèvement des ordures ménagères fonctionnent normalement et jusqu'à nouvel ordre ; le service

d'accueil physique est également suspendu. En cas de demande importante et urgente, une permanence téléphonique est assurée au 05 46 09 00 97. A noter le maintien de la crèche de La Couarde pour les enfants des personnels soignants.

Le site de la CdC (cdciledere.fr), tout comme notre page Le Phare de Ré - Officiel, seront régulièrement mis à jour afin de tenir informé la population de la situation.